



Réaffiliation à l'association «Médias réformés» (alémaniques); information et approbation

Propositions:

1. Le Synode prend connaissance des développements survenus suite à la résiliation de l'affiliation à l'association «Médias réformés» par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.
2. Il approuve la réaffiliation à l'association «Médias réformés» avec effet au 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un éventuel référendum financier.

Explication

I. Développements

a) Contexte

Le Conseil synodal a décidé en septembre 2017 la résiliation de l'affiliation à l'association «Médias réformés» pour la fin 2018. *bref*, le magazine de l'association, a causé des pertes financières élevées de manière répétée, raison pour laquelle l'abonnement a dû être largement subventionné de façon croisée. Les déficits qui en ont résulté dans les comptes de l'association n'ont pu être résorbés qu'en puisant dans les réserves. Cette situation présentait (de facto) un risque de responsabilité inacceptable pour les membres de l'association. Comme à ce moment-là «Médias réformés» n'a pas suffisamment pris en compte les exigences de Refbejuso concernant un usage minutieux et économe des fonds mis à disposition, le Conseil synodal a décidé de se retirer de l'association. Le Synode a soutenu cette décision en rejetant en décembre 2017 une motion urgente du député au Synode Hans-Ulrich Germann et de 34 cosignataires sur une réaffiliation immédiate à l'association (procès-verbal du Synode d'hiver 2017, p. 101 en allemand).

b) Conclusion de conventions de prestations

En se retirant de l'association, le Conseil synodal était conscient de la responsabilité particulière portée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en tant que plus grande Eglise nationale. Afin de ne pas mettre en danger l'existence de l'association, il a conclu une convention de prestation avec «Médias réformés» pour les années 2019 et 2020. Elle indique que l'Union synodale soutient, au moyen d'une contribution annuelle de CHF 300'000, les prestations de l'association dans les domaines de la radio et de la télévision ainsi que sur internet (ref.ch). En tant que membre de l'association, Refbejuso la soutenait alors avec environ CHF 405'000 annuels. Les autres Eglises nationales ont cou-

vert le différentiel de quelque CHF 100'000 au titre d'une contribution de solidarité. Sur la base d'une convention complémentaire, nous avons ensuite obtenu la garantie que nos bibliothèques ecclésiastiques pouvaient continuer d'utiliser les médias numériques.

Afin de conserver un lien institutionnel, la convention de prestation prévoit qu'une délégation de Refbejuso participe à chaque assemblée générale de «Médias réformés» avec voix consultative. Refbejuso se trouve ainsi dans une relation contractuelle d'association avec «Médias réformés». Le Conseil synodal a fait part par écrit au Synode du projet de convention de prestation lors du Synode d'hiver 2018.

c) Développements ultérieurs

Suite à la résiliation de l'affiliation à l'association par Refbejuso, «Médias réformés» a empoigné très sérieusement la question du financement de *bref*. En plus de l'établissement d'un plan d'affaires, le concept publicitaire a été discuté de manière approfondie. *bref* n'est dès lors plus considéré comme un média d'information, mais comme un magazine, dont le lectorat cible dépasse le cercle des intérêts ecclésiastiques. Avec un profil personnalisé et clairement identifiable, *bref* doit occuper un marché de niche et s'ouvrir aux personnes qui s'intéressent aux thématiques comme la foi, l'Eglise, la religion, la culture et la société en général. L'association a ensuite fait de gros progrès avec sa tenue des comptes, qui inclut désormais une comptabilité transparente. Grâce à d'autres mesures, comme par exemple l'arrêt des abonnements gratuits, une solide base financière a pu être créée entretemps.

II. Réaffiliation

a) Des conditions remplies

Dans son rapport écrit au Synode d'hiver 2018, le Conseil synodal avait évoqué le fait qu'il prendrait contact avec «Médias Réformés» dans le courant de l'année 2019, afin de discuter de la question d'une réaffiliation. En septembre 2019, une délégation du Conseil synodal sous la responsabilité d'Andreas Zeller a donc invité le président ainsi que la directrice de «Médias réformés» pour un échange. Les parties se sont accordées sur le fait qu'une réaffiliation de Refbejuso à l'association au 1^{er} janvier 2021 était souhaitable. Le comité de l'association a résolument pris en main les réformes nécessaires, exigées via la résiliation, et les a mises en œuvre. Les difficultés financières de l'association ont ainsi pu être résorbées; les conditions pour une réaffiliation sont donc remplies. Le Conseil synodal tient à rappeler ici que la décision de résiliation n'a pas été prise en réaction contre le contenu de *bref*: ses qualités sont incontestées. Le Conseil synodal, pour plusieurs raisons, considère comme important qu'un imprimé de qualité et indépendant au niveau journalistique existe dans la sphère alémanique.

b) Réseau et solidarité

En sus de la situation financière qui s'est améliorée, le réseautage et la solidarité entre les Eglises nationales ne sont pas à sous-estimer. «Médias réformés» représente un canal de diffusion permettant de coordonner des thèmes au niveau national. L'association ainsi que l'Eglise évangélique réformée de Suisse prennent régulièrement part à des rencontres rassemblant les responsables de la communication des Eglises nationales. En ce moment, comme la plupart des Eglises nationales, elles travaillent sur le thème de la numérisation. Au regard du nouveau programme de législature, il faut songer à recueillir des conseils dans ce domaine auprès de «Médias réformés», surtout au niveau de la formation au sein des paroisses. «Médias réformés» coordonne aussi les cultes télévisés et radiodiffusés, les prédications sur les ondes radio ainsi que l'émission *Wort zum Sonntag* sur la SRF. Toutes les Eglises nationales profitent de ces offres.

c) Approbation nécessaire du Synode

Dans le rapport remis au Synode d'hiver 2018 déjà mentionné, le Conseil synodal a indiqué que le Synode s'occuperait de la question de la réaffiliation à l'été 2020. L'objet ici soumis a pour but d'y répondre. La réaffiliation a pour conséquence que les prestations de soutien au bénéfice de «Médias réformés» se montent à environ CHF 400'000 par année. La question de la réaffiliation doit ainsi être soumise au Synode, comme cela a été le cas lors de l'entrée au sein de l'association en 1996. La décision du Synode reste conditionnée à un éventuel référendum financier.

III. Conclusion

Le Conseil synodal se réjouit qu'à la suite de la résiliation par Refbejuso, l'association «Médias réformés» ait retrouvé une assise financière solide. Cette structure permet aux Eglises réformées de diffuser en Suisse alémanique un produit imprimé, certes proche des Eglises, mais journalistiquement indépendant. Le concept journalistique de *bref* est ainsi adapté afin d'établir une passerelle vers un plus large public. Une relation plus proche avec le portail en ligne «ref.ch», également exploité par «Médias réformés», ouvre aussi des possibilités.

Le Conseil synodal propose au Synode d'accepter la réaffiliation à l'association «Médias réformés».

Le Conseil synodal